

Annexe - Les fiches actions

AXE 1 « PARCOURS »

Fiche parcours 1 : Accompagnement social intensif

Public cible :

Allocataires du RSA en orientation sociale

Durée :

6 mois renouvelables 1 fois
(12 mois maximum)

Cible d'accompagnements en file active sur l'année :

220-250 places

CONTEXTE ET ENJEUX

En juillet 2026, 13 453 individus sont allocataires du RSA et sont soumis aux droits et devoirs dans le département du Finistère. Parmi eux, 4 636 allocataires du RSA, soit 32.4 %, présentent une problématique sociale conduisant à leur orientation vers un accompagnement social.

Ce parcours s'inscrit en complémentarité des accompagnements proposés en interne par les travailleurs sociaux et s'adresse plus spécifiquement aux allocataires présents dans le dispositif RSA depuis parfois de nombreuses années. Cette action s'adresse spécifiquement aux allocataires présentant une multitude de freins et une grande vulnérabilité tels que le public des aidants familiaux, des itinérants, des personnes adultes en situation de handicap et/ou parents d'enfants porteurs de handicap, des familles monoparentales, allophones...

L'enjeu est ici de les remobiliser en leur proposant un parcours intensif, personnalisé et proche de chez eux.

OBJECTIFS et FINALITÉS DU PARCOURS

Ce parcours s'adresse aux allocataires du RSA orientés vers un accompagnement social, dont la situation personnelle, familiale ou sanitaire constitue un frein majeur à l'insertion professionnelle.

Il vise à remobiliser progressivement les personnes dans une dynamique positive de parcours, à identifier et lever les freins sociaux ou de santé qui limitent leur accès à l'emploi, à renforcer leur autonomie et leur capacité d'agir, et à sécuriser leur parcours vers l'insertion, l'emploi, la formation ou l'accès au juste droit.

L'accompagnement proposé doit également permettre de valoriser les compétences et les appétences des personnes, de prévenir les ruptures de parcours et de favoriser, à terme, leur inscription dans un véritable projet professionnel.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Le projet d'accompagnement proposé sera examiné attentivement au regard d'un besoin d'accompagnement intensif des publics.

Aussi, il est demandé à chaque porteur de projet de bien préciser les modalités de l'accompagnement envisagé à savoir :

- Le nombre d'accompagnements proposé en file active
- La fréquence et le contenu des rencontres et ateliers
- Les moyens humains déployés...

En complément des indications apportées dans le corps de l'appel à projets, ce parcours comporte quelques spécificités d'accompagnement :

- Accompagnement exclusivement individuel par le biais de temps d'échanges présents et téléphoniques ;
- Utilisation de la méthode de « l'aller vers » pour une évaluation des situations d'allocataires au plus proche de leur résidence lorsqu'ils sont en difficulté sur leurs parcours d'insertion et/ou de santé ;
- Accompagnement physique des allocataires selon leurs volontés et leurs besoins.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit permettre à l'allocataire de retrouver une dynamique d'insertion et de progresser dans la levée des freins sociaux, de santé ou d'accès aux droits qui entravent son retour à l'emploi. Une attention particulière sera portée à l'évolution de l'autonomie de la personne, à sa mobilisation dans les démarches proposées et à sa capacité à s'inscrire durablement dans un parcours d'insertion.

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers.

Le Département attend des opérateurs un taux d'occupation des places financées à 100 %. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de prescriptions reçues ;
- Nombre et typologie des allocataires accompagnés dans l'année ;
- Nombre d'accompagnement initiés dans l'année
- Nombre d'entrées et de sorties ;
- Nombre et motifs des sorties d'accompagnement
- Taux d'occupation des places financées.

Indicateurs de résultats

- Nombre de situations ayant connu une levée significative de freins sociaux ;
- Nombre d'accès au juste droit (AAH, retraite, etc.) ;
- Nombre de réorientations vers un parcours socio-professionnel ou professionnel ;
- Taux de sorties vers un dispositif de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ;
- Taux de sorties vers une formation.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact

des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Dans le cadre de ce parcours, une attention particulière est attendue sur la levée des freins :

- Mobilité : en s'appuyant sur l'expertise des partenaires mobilité des territoires d'intervention de l'action ;
- Santé : en proposant, avec le consentement de la personne, une orientation vers les ressources du territoire et si nécessaire, une coordination partenariale avec les acteurs santé exerçant dans le secteur sanitaire dont dépend l'allocataire.

Fiche parcours 2 : Actions de remobilisation

Public cible :

Allocataires du RSA en orientation sociale

Durée :

6 mois renouvelables 1 fois
(12 mois maximum)

Cible d'accompagnements en file active sur l'année :

120-140 places

CONTEXTE ET ENJEUX

En juillet 2026, 13 453 individus sont allocataires du RSA et sont soumis aux droits et devoirs dans le département du Finistère. Parmi eux, 4 636 allocataires du RSA, soit 32.4 %, présentent une problématique sociale conduisant à leur orientation vers un accompagnement social.

Ce parcours s'inscrit en complémentarité des accompagnements individuels proposés en interne par les travailleurs sociaux et s'adresse plus spécifiquement aux allocataires présents dans le dispositif RSA depuis parfois de nombreuses années.

Principalement organisé autour de temps collectifs hebdomadaires, ce parcours porte l'ambition de dynamiser les parcours des allocataires ciblés en leur proposant un accompagnement intensif, adossé généralement à une activité support et tourné vers la reprise d'activité.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DU PARCOURS

Ce parcours vise à accompagner les allocataires du RSA éloignés de l'emploi afin de favoriser leur remobilisation et leur participation active à un parcours d'insertion.

L'action a pour objectif de restaurer la confiance en soi, renforcer les savoir-être, lutter contre l'isolement, développer l'autonomie et faciliter l'accès aux ressources du territoire.

Par la mobilisation d'activités collectives et individuelles, elle doit permettre aux participants de retrouver une dynamique de projet, de lever progressivement les freins sociaux rencontrés et de préparer leur orientation vers un accompagnement socio-professionnel ou professionnel.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Le projet d'accompagnement proposé sera examiné attentivement au regard d'un besoin d'accompagnement intensif des publics.

Aussi, il est demandé à chaque porteur de projet de bien préciser les modalités de l'accompagnement envisagée à savoir :

- Le nombre d'accompagnements proposé en file active ;
- La fréquence et le contenu des rencontres et ateliers ;
- Les moyens humains déployés.

En complément des indications apportées dans le corps de l'appel à projets, ce parcours comporte quelques spécificités d'accompagnement :

- Accompagnement individuel et en ateliers collectifs.
- Existence d'une activité support technique ou de formation.
- Entretiens tripartites (allocataire, prescripteur, référent RSA) et coordination durant le parcours en vertu du consentement de la personne accompagnée.
- Accompagnement physique aux rendez-vous avec l'allocataire si nécessaire et selon son souhait.

Afin de faciliter les orientations et prescriptions des allocataires vers l'action de remobilisation, une attention particulière sera portée aux outils de communication produits par l'acteur pour expliquer le dispositif, ses modalités d'accueil et de fonctionnement (flyer, plaquette, vidéo...). Ce support sera transmis aux partenaires et allocataires du territoire.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit permettre aux participants de rompre avec les situations d'isolement, de renforcer leur confiance en eux et de retrouver une dynamique favorable à l'engagement dans un parcours d'insertion. Les actions collectives et individuelles doivent favoriser l'émergence de projets et la participation active des bénéficiaires.

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers.

Le Département attend des opérateurs un taux d'occupation des places financées à 100 %. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de participants accompagnés ;
- Nombre d'ateliers collectifs réalisés ;
- Nombre de participations aux actions proposées ;
- Taux d'assiduité.

Indicateurs de résultats

- Évolution du niveau de mobilisation des participants ;
- Nombre de projets professionnels émergents ;
- Nombre de personnes orientées vers un parcours d'accompagnement renforcé ;
- Taux de poursuite de parcours après la fin de l'action ;
- Niveau de satisfaction des participants.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Dans le cadre de ce parcours, une attention particulière est attendue sur la levée des freins :

- Mobilité : en s'appuyant sur l'expertise des partenaires mobilité des territoires d'intervention de l'action ;
- Santé : en proposant, avec le consentement de la personne, une orientation vers les ressources du territoire et si nécessaire, une coordination partenariale avec les acteurs santé exerçant dans le secteur sanitaire dont dépend l'allocataire.

Fiche parcours 3 : Passerelle vers l'emploi

Public cible :

Allocataires du RSA
souhaitant travailler leur
projet professionnel après
une longue période
d'inactivité (3 ans et plus),
confrontés à des défis
sociaux

Durée :

6 mois renouvelables 2 fois 3
mois (12 mois maximum)

Cible d'accompagnements en file active sur l'année :

Entre 70 et 85 places

CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en œuvre du plan d'action RSA a permis des efforts significatifs sur les allocataires du RSA les plus proches de l'emploi. Le besoin identifié sur le territoire pour ce dispositif « passerelle » concerne les publics allocataires du RSA :

- n'ayant pas travaillé depuis plusieurs années (plus de 3 ans) ;
- présentant des freins au retour à l'emploi ;
- ayant besoin de travailler leur projet professionnel ;
- ayant envie/ besoin d'aller à l'emploi.

Une attention particulière sera accordée aux dispositifs ciblant plus spécifiquement la promotion des métiers de la mer.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DU PARCOURS

Le parcours « Passerelle » s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel. Il s'adresse aux allocataires du RSA durablement éloignés de l'emploi qui disposent d'un potentiel d'insertion professionnelle, nécessitant un accompagnement renforcé.

Il vise à construire ou consolider un projet professionnel réaliste, développer les compétences transférables, lever les freins sociaux et sanitaires identifiés et préparer l'accès à des expériences professionnelles, à la formation ou à l'emploi.

Les actions conduites doivent permettre une progression tangible des bénéficiaires vers l'autonomie et favoriser leur orientation vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation :

- accès aux SIAE ;
- accès à la formation qualifiante ;
- développement d'expériences professionnelles via des immersions, des contrats courts, des missions d'intérim, du temps partiel...

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Le projet d'accompagnement proposé sera examiné attentivement au regard d'un besoin d'accompagnement intensif des publics.

Aussi, il est demandé à chaque porteur de projet de bien préciser les modalités d'accompagnement envisagées, à savoir :

- Le nombre d'accompagnements proposé en file active ;
- La fréquence et le contenu des rencontres et ateliers ;
- Les moyens humains déployés, ...

En complément des indications apportées dans le corps de l'appel à projets, ce parcours vise un accompagnement de proximité mixant rencontres individuelles et temps collectifs : entretiens individuels réguliers, en présentiel et/ou temps collectifs favorisant l'expression et utilisation de la méthode de « l'aller vers ».

Ce parcours comporte quelques spécificités d'accompagnement. Aussi, les candidats veilleront à prévoir :

- une mise en relation avec les employeurs (informations collectives, visites d'entreprises, immersion, etc.) et la participation aux événements emploi organisés sur le territoire ;
- un accompagnement physique des allocataires selon leur volonté et leurs besoins ;
- une logique d'intervention territorialisée avec des lieux identifiés, accessibles et implantés au plus près des publics ou par le biais d'interventions à domicile ;
- une adaptation des actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés ;
- la prise en compte des contraintes de mobilité et de transport selon le lieu de domicile des allocataires.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit permettre aux allocataires éloignés de l'emploi, de construire progressivement un projet professionnel cohérent, de développer leurs compétences et de préparer leur accès à l'emploi ou à la formation. Les accompagnements devront favoriser des étapes intermédiaires de remobilisation et des mises en situation professionnelle.

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie, avec des points d'étape réguliers.

Le Département attend des opérateurs un taux d'occupation des places financées à 100 %. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département. Un tableau de bord de suivi (Places Vacantes) devra par ailleurs être complété au fil de l'eau.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de prescriptions reçues ;
- Nombre d'allocataires accompagnés sur l'année/nombre de nouveaux entrants ;
- Nombre d'actions individuelles et collectives réalisées ;
- Nombre de mises en situation professionnelle ;
- Nature des problématiques repérées.

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets professionnels formalisés ;
- Nombre d'immersions réalisées ;
- Nombre d'entrées en formation ;
- Nombre d'accès à l'emploi ;
- Taux de sorties dynamiques (emploi, formation qualifiante et juste droit).

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques, qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi, afin de donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques, qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Dans le cadre de ce parcours, une attention particulière est attendue sur la levée du frein mobilité, en s'appuyant sur l'expertise des professionnels du territoire d'intervention de l'action.

Fiche parcours 4 : Accès à l'emploi

Public cible :

- Allocataires du RSA en orientation socio-professionnelle, nouveaux entrants ou ayant une antériorité dans le RSA
- Allocataires du RSA déjà remobilisé, désirant reprendre une activité et disposant d'une capacité à s'inscrire dans une dynamique active vers l'emploi.

Durée :

6 mois renouvelables (12 mois maximum)

Cible d'accompagnements en file active sur l'année :

Entre 520 et 540 places sur les territoires des Pays de Brest, Morlaix et COB (le territoire de la Cornouaille étant déjà couvert)

CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en œuvre du plan d'action RSA a permis des efforts significatifs sur les allocataires du RSA les plus proches de l'emploi. Cependant, un certain nombre d'allocataires souhaitent accéder à un emploi ou à une formation qualifiante, tout en étant confrontés à des défis sociaux (liés à la garde d'enfant, à la mobilité, etc.).

Ce dispositif vise à encourager ces derniers à accéder aux contrats de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 3 mois) ou à une formation, par le biais d'un accompagnement personnalisé et intensif, en faisant le lien avec les entreprises du territoire (dans le cadre de d'immersions ou de visites d'entreprises notamment).

Le nombre de participants accompagnés sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres, des moyens humains mis sur l'action et adapté aux besoins identifiés sur les territoires du Département.

Une attention particulière sera accordée au public 26-30 ans ainsi qu'aux allocataires du RSA en situation de handicap.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DU PARCOURS

Destiné aux allocataires du RSA relativement proches de l'emploi ou de la formation, ce parcours vise à accélérer leur retour à l'emploi durable, par un accompagnement intensif et personnalisé, orienté vers les opportunités professionnelles du territoire.

Articulé autour d'entretiens individuels et d'ateliers collectif, cet accompagnement doit permettre de consolider les projets professionnels, de valoriser les compétences, de sécuriser les démarches de recherche d'emploi, de favoriser les immersions en entreprise et d'augmenter durablement les sorties vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Une forte articulation avec le tissu économique local est attendue afin de développer les recrutements directs et les parcours d'accès rapide à l'emploi.

Le besoin d'accompagnement concerne les pays de Brest, Morlaix et Carhaix, le territoire Cornouaille étant déjà doté d'une offre de service sur la période 2027-2028.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Le projet d'accompagnement proposé sera examiné attentivement au regard d'un besoin d'accompagnement intensif des publics.

Aussi, il est demandé à chaque porteur de projet de bien préciser les modalités d'accompagnement envisagées, à savoir :

- Le nombre d'accompagnements proposé en file active ;
- La fréquence et le contenu des rencontres et ateliers ;
- Les moyens humains déployés, ...

En complément des indications définies dans l'appel à projets et aux attentes de l'accompagnement intensif, ce parcours comporte quelques spécificités d'accompagnement :

- Accompagnement de proximité, individuel et collectif ;
- Renforcement des occasions de mise en relation avec les employeurs (informations collectives, visites d'entreprises, immersions, etc.) et participation aux événements emploi organisés sur le territoire ;
- Prise en compte des contraintes de mobilité et de transport, selon le lieu de résidence des allocataires.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Le parcours doit permettre un retour rapide à l'emploi ou la formation qualifiante, grâce à un accompagnement intensif, individualisé et orienté vers les opportunités économiques du territoire. L'action devra démontrer sa capacité à mobiliser les entreprises et à générer des sorties dynamiques.

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie, avec des points d'étape réguliers.

Le Département attend des opérateurs un taux d'occupation des places financées à 100 %. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département.

Un tableau de bord de suivi (places vacantes) devra par ailleurs être complété au fil de l'eau.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables, en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de prescriptions reçues ;
- Nombre d'allocataires accompagnés sur l'année/nombre de nouveaux entrants ;
- Nombre moyen de personnes en file active ;
- Nombre moyen d'actions collectives réalisées ;
- Nombre moyen d'entretiens individuels réalisés ;
- Nombre moyen de mises en situation professionnelle (immersions) ;
- Nombre de visites d'entreprises réalisées ;
- Nature des problématiques repérées.

Indicateurs de résultats

- Nombre total de sorties d'accompagnement ;
- Taux de sortie vers l'emploi ;
- Taux de sortie vers la formation ;
- Nombre de contrats signés ;
- Part des sorties dynamiques (emploi et formation) parmi les sorties d'accompagnement.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi, visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques, qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Dans le cadre de ce parcours, une attention particulière est attendue en direction des allocataires du RSA en situation de handicap et des jeunes de 26 à 30 ans.

Fiche parcours 5 : Accompagnement des jeunes

Public cible :

- Personne de 16 à 25 ans, ou 29 ans pour les personnes en situation de handicap, allocataires du RSA
- Jeunes issus de l'ASE en risque de rupture
- Jeunes sous-main de justice

Durée :

6 mois renouvelable une fois
(12 mois maximum)

Cible d'accompagnements en file active sur l'année :

- Entre 470 et 510 places pour les allocataires du RSA
- Entre 220 et 240 jeunes de l'ASE en risque de rupture

CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en œuvre du plan d'action RSA a permis des efforts significatifs sur les allocataires du RSA les plus proches de l'emploi. Cependant, un certain nombre d'allocataires souhaitent accéder à un emploi ou à une formation qualifiante, tout en étant confrontés à des défis sociaux (liés à la garde d'enfant, à la mobilité, etc.).

Qu'ils s'adressent aux jeunes ARSA ou aux jeunes issus de l'ASE en risque de rupture, ces accompagnements personnalisés et intensifs visent à encourager ces derniers à accéder à l'emploi ou la formation. Ces accompagnements sont assurés par un référent unique et mobilisent autant que nécessaire les entreprises du territoire à travers des visites ou des immersions.

Le nombre de participants accompagnés sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres, des moyens humains mis sur l'action et adapté aux besoins identifiés sur les territoires du Département.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DU PARCOURS

Ce parcours vise à accompagner de manière intensive les jeunes allocataires du RSA ainsi que les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance exposés à un risque de rupture de parcours.

Il a pour finalité de sécuriser leur insertion sociale et professionnelle en construisant avec eux un parcours individualisé vers l'autonomie.

Les actions mises en œuvre doivent favoriser l'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité, au logement et à l'ensemble des droits nécessaires à leur insertion durable.

Une attention particulière est attendue concernant la prévention des ruptures de parcours, la mobilisation sur les activités prévues dans le cadre de la loi pour le Plein emploi et l'accompagnement vers l'emploi durable.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Le projet d'accompagnement proposé sera examiné attentivement au regard d'un besoin d'accompagnement intensif des publics.

Aussi, il est demandé à chaque porteur de projet de bien préciser les modalités de l'accompagnement envisagée à savoir :

- Le nombre d'accompagnements proposé en file active
- La fréquence et le contenu des rencontres et ateliers
- Les moyens humains déployés...

En complément des indications définies dans l'appel à projets, ce parcours comporte quelques spécificités d'accompagnement :

- Accompagnement de proximité, individuel et collectif ;
- Actions de mise en relation avec les employeurs (informations collectives, visites d'entreprises, immersion, etc.) et participation aux événements emploi organisés sur le territoire ;
- Les porteurs de projet veilleront à prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport selon le lieu de domicile des allocataires.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit permettre aux jeunes accompagnés de sécuriser leur parcours vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. Elle vise à prévenir les ruptures de parcours, à favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et aux droits, tout en renforçant leur capacité à se projeter dans un parcours durable.

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers.

Le Département attend des opérateurs un taux d'occupation des places financées à 100 %. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département.

Un tableau de bord de suivi (places vacantes) devra par ailleurs être complété au fil de l'eau.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de prescriptions reçues ;
- Nombre de jeunes accompagnés ;
- Nombre de jeunes allocataires du RSA entrés dans l'année ;
- Nombre de jeunes allocataires du RSA accompagnés dans l'année ;
- Nombre de jeunes issus de l'ASE accompagnés ;
- Nombre moyen d'ARSA en file active ;

- Nombre moyen d'entretiens individuels réalisés ;
- Nombre moyen d'immersions ou visites d'entreprises réalisées.
- Nombre moyen d'actions collectives organisées ;

Indicateurs de résultats :

- Nombre total de sorties
- Nombre de contrats signés ;
- Nombre d'immersions en entreprise réalisées par jeunes ;
- Taux de sortie vers l'emploi ;
- Taux de sortie vers la formation ;
- Taux de sorties dynamiques (emploi et formation).

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Considérant l'enjeu prioritaire que constitue l'accompagnement des jeunes de – de 30 ans, une attention particulière sera spécifiquement portée aux suites de parcours des jeunes allocataires atteignant l'âge de 26 ans.

Il s'agit par ailleurs de prendre en considérant et d'accompagner au mieux la levée des freins « mobilité » et « garde d'enfants » qui sont prégnants pour cette tranche d'âge.

Fiche parcours 6 : Accompagnement des exploitants agricoles

Public cible :

Exploitants agricoles non-salariés allocataires du RSA

Durée :

6 mois renouvelables 2 fois
(18 mois maximum)

Cible d'accompagnements en file active sur l'année :

30-75 places

CONTEXTE ET ENJEUX

En mai 2026, le Département compte 108 exploitants agricoles non-salariés au RSA. Afin de faire face à ces difficultés, il s'avère nécessaire d'agir par le biais d'un accompagnement renforcé et adapté aux contraintes spécifiques de la profession.

L'accompagnement social individualisé doit permettre d'aider la personne à trouver des solutions pour consolider son activité et renforcer son niveau d'autonomie ou pour se reconvertir (rechercher un emploi, maintenir l'emploi en cours, consolider et développer une activité indépendante et lever les obstacles à l'emploi).

OBJECTIFS ET FINALITÉS DU PARCOURS

Ce parcours a pour vocation d'accompagner les exploitants agricoles non-salariés allocataires du RSA confrontés à des difficultés économiques, sociales ou professionnelles.

Il doit permettre d'évaluer la situation globale de l'exploitation, de consolider ou réorienter l'activité lorsque cela est nécessaire, de prévenir les situations de précarisation durable et de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes accompagnées.

L'action a également pour finalité d'accompagner les démarches de reconversion professionnelle lorsque la poursuite de l'activité agricole n'apparaît plus viable, en mobilisant les ressources de la MSA, des chambres consulaires et des partenaires de l'emploi et de la formation.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

En complément des indications apportées dans le corps de l'appel à projets, ce parcours comporte quelques spécificités d'accompagnement :

- accompagnement individuel, collectif, mixte ;
- mobiliser les dispositifs internes à la MSA et les partenaires (Chambre d'agriculture, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Les accompagnements devront contribuer à améliorer la viabilité des activités et à sécuriser les revenus des personnes concernées ou, lorsque cela est nécessaire, dans la préparation d'une réorientation professionnelle.

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers.

Le Département attend des opérateurs un taux d'occupation des places financées à 100 %. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département.

Un tableau de bord de suivi (places vacantes) devra par ailleurs être complété au fil de l'eau.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'exploitants agricoles accompagnés ;
- Nombre d'accompagnements initiés dans l'année ;
- Nombre et motifs des sorties d'accompagnement ;

Indicateurs de résultats

- Nombre d'activités consolidées ;
- Nombre de reconversions professionnelles engagées ;
- Taux de maintien dans l'activité ou de sortie positive.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Dans le cadre de ce parcours, une attention particulière est attendue sur le niveau de coopération avec l'ensemble des acteurs de la filière.

AXE 2 « ACTIONS D'INSERTION »

Fiche Actions d'insertion 1 : Insertion par l'activité économique

Projets soutenus :

- les chantiers d'insertion
- les associations Intermédiaires
- les entreprises de travail temporaire

Durée d'accompagnement :

- Durée des contrats variables en fonction de la nature de l'action

Cible d'accompagnements en file active sur l'année :

- ACI : environ 400 ETP conventionnés soit 466 bénéficiaires
- AI : environ 71 ETP conventionnés soit 85 bénéficiaires
- ETTI : environ 50 ETP conventionnés soit 60 bénéficiaires

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Département soutient les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes durablement éloignées du marché du travail, notamment les bénéficiaires du RSA. Les SIAE proposent des parcours associant activité professionnelle, acquisition de compétences et accompagnement socio-professionnel renforcé.

Dans un contexte de tensions sur certains secteurs d'activité et de fragilisation de certains publics, elles constituent un levier essentiel d'inclusion.

Le financement départemental permet de consolider l'accompagnement individualisé, souvent indispensable pour lever les freins à l'emploi (mobilité, logement, santé, garde d'enfants) et de contribuer au maintien d'une offre d'insertion équilibrée sur l'ensemble du territoire finistérien, y compris dans les zones rurales.

L'enjeu est de sécuriser les parcours des salariés en insertion et de favoriser leur retour durable vers l'emploi ou la formation qualifiante.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DE L'ACTION

L'insertion par l'activité économique constitue un levier d'accès à l'emploi, à l'autonomie et aux droits pour les allocataires du RSA.

Les projets soutenus doivent permettre l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable tout en accompagnant les salariés dans la résolution de leurs difficultés sociales et professionnelles. Ils doivent favoriser l'accès à la formation, le développement des compétences, la découverte des métiers, la multiplication des mises en situation de travail et l'accès à l'emploi durable.

Au-delà de ces objectifs, le Département encourage fortement les SIAE à :

- renforcer les liens avec les employeurs privés et publics par la mise en place d'au moins une immersion en entreprise pour un parcours en chantier de 6 mois, par l'organisation d'ateliers collectifs, par des actions de formation, par des visites d'entreprises ;
- mobiliser les dispositifs d'accompagnement à la mobilité présents sur les territoires (plateforme mobilité, etc.) ;
- mobiliser l'offre de formation ;
- poursuivre le lien avec le service public de l'emploi afin d'éviter toute rupture d'accompagnement des allocataires du RSA.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

En complément des indications apportées dans le corps de l'appel à projets, ces parcours IAE comportent quelques spécificités d'accompagnement :

- Proposer au moins un rendez-vous individuel par mois ;
- Pour les chantiers d'insertion, s'engager à assurer l'encadrement des salariés en insertion sur la base d'au moins 1 ETP d'encadrant technique et de 0,35 ETP d'accompagnement socioprofessionnel pour huit personnes. La SIAE devra préciser ce taux d'encadrement ainsi que l'organisation mise en œuvre dans le cas de missions assurée par des salariés en insertion sur horaires atypiques sans présence d'encadrant ;
- Systématiser des temps d'échange avec le référent RSA prescripteur en démarrage de parcours IAE afin de s'assurer de la cohérence du parcours d'insertion.

Par ailleurs, chaque SIAE est invitée chaque année à organiser une journée porte ouverte/visite de la structure à destination des professionnels du territoire.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit favoriser l'acquisition d'une expérience professionnelle valorisable, le développement des compétences et l'accès à l'emploi durable. Les structures devront démontrer leur capacité à accompagner les salariés en insertion dans la construction d'un projet professionnel réaliste et dans la levée des freins périphériques.

Résultats attendus

- viser à ce qu'au moins 80 % des heures travaillées soient réalisées par des allocataires du RSA ;
- tendre vers une mixité des salariés femmes/homme dans leurs structures ;
- atteindre un taux de sortie dynamique d'au moins 50 % pour les allocataires du RSA.

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers.

L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département et compléter au fil de l'eau le tableau de bord de suivi « places vacantes ».

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'allocataires du RSA accueillis ;
- Part des allocataires du RSA dans les effectifs ;
- Nombre d'heures travaillées ;
- Nombre d'entretiens socio-professionnels réalisés ;
- Nombre d'actions de formation mises en œuvre.

Indicateurs de résultats

- Taux de sorties dynamiques ;
- Nombre de sorties vers l'emploi durable ;
- Nombre d'entrées en formation ;
- Nombre d'immersions en entreprise réalisées ;
- Progression des compétences professionnelles des salariés accompagnés.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Outre les actions de fonctionnement, les chantiers d'insertion peuvent également solliciter, par le biais d'un dossier de demande de soutien spécifique, une aide à l'investissement dans le cadre de cet appel à projets.

Les projets finançables doivent servir l'objectif d'amélioration des conditions de travail ou de développement de l'activité de la structure. Le plafond du niveau de soutien est de 10 000 € et l'aide ne pourra être attribuée au même chantier deux années consécutives. En cas de co-financement du projet, le financement sera conditionné au bon versement des autres aides.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- **Pour les chantiers d'insertion** : outre l'aide apportée pour l'aide aux postes dans le cadre de la convention avec l'État, le Département prévoit :
 - Forfait de 2700 € par ETP réalisé en année n-1 (part fixe) ;
 - + 1.80 € par heure de travail d'ARSA en année n-1 (part variable).
- **Pour les associations intermédiaires :**
 - Soutien financier exclusivement ciblé sur l'accompagnement des allocataires du RSA accompagné en année N (prévisionnel).
- **Pour les entreprises de travail temporaire d'insertion :**
 - Soutien financier exclusivement ciblé sur l'accompagnement des allocataires du RSA accompagné en année N (prévisionnel).

Source des données : Agence de services et de paiement (ASP) au 31 janvier de chaque année.

Fiche Actions d'insertion 2 : Soutien à la Mobilité

Publics cibles :

Tous publics en insertion dont 50 % d'allocataires du RSA nécessitant une solution de mobilité ponctuelle ou pérenne

Durée d'accompagnement :

Entrée et sorties permanentes

Diagnostic et accompagnement : 6 mois maximum

Transport à la demande (TAD) et location solidaire : 3 mois renouvelables 1 fois (renouvelables 2 fois pour les salariés de chantiers/ateliers d'insertion)

CONTEXTE ET ENJEUX

Les difficultés de mobilité représentent le premier frein à l'accès aux droits et l'accès à l'emploi. Une personne sur deux en situation de précarité est notamment amenée à refuser un emploi ou une formation faute de moyen de transport.

La mobilité conditionne la capacité d'une personne à se rendre sur son lieu de travail, à participer à une formation, à effectuer des démarches administratives ou encore à répondre à une offre d'emploi.

Aussi, et dans le cadre du plan RSA, le Département s'est attaché à développer et à soutenir une offre de solutions diversifiées pour accompagner notamment les allocataires du RSA.

OBJECTIFS ET FINALITÉS

L'absence de mobilité entrave généralement sévèrement le parcours d'insertion. Aussi, les projets proposés viseront à répondre à cet obstacle en proposant des accompagnements et des solutions adaptées, concrètes et opérationnelles tout en recherchant à renforcer l'autonomie des bénéficiaires.

L'accompagnement proposé doit contribuer pleinement à la sécurisation des parcours d'insertion en levant l'un des principaux freins au retour à l'emploi.

Il est plus spécifiquement attendu des plateformes mobilité existantes qu'elles apportent un service complet (accueil, information, orientation, diagnostic, accompagnement) et homogène sur le territoire. Cet accompagnement spécialisé devra apporter des solutions adaptées aux problématiques rencontrées et contribuer à faciliter le parcours des publics accompagnés dans leur recherche d'emploi.

Dans ce cadre, les projets doivent répondre à au moins un des objectifs suivants :

- Mobilité inversée :
 - Aller-vers, services itinérants, actions délocalisées : mobiliser les dispositifs d'accompagnement à la mobilité présents sur les territoires et favoriser l'accès à la mobilité durable (capacité à se déplacer de manière autonome en transport en commun, capacité à se déplacer via un mode de transport individuel) ;
 - Solutions de transport adaptées pour les publics en insertion et en démarche d'emploi, offrir la possibilité de bénéficier d'un service de transport à la demande sur des zones non couvertes par le transport urbain ou non-urbain de manière provisoire, sur prescription des référents sociaux, et faciliter le transport des salariés en chantiers/ateliers d'insertion, dès le début de leurs contrats, afin de les aider à intégrer leur chantier d'insertion.
- Mobilité solidaire
 - Solutions accessibles aux publics fragiles : garages solidaires, location solidaire, auto-écoles sociales (aide conduite supervisée, passage permis de conduire 2 et 4 roues...) ;
 - Diagnostics mobilité (réaliser des diagnostics mobilité sur tout le territoire, avec un seul interlocuteur, comme point d'entrée (NB : groupement possible entre partenaires) ;
 - Accompagnement et médiation, à l'échelle du Département, harmonisation et renforcement des coopérations associatives et logiques départementales (constitution d'un groupement par plusieurs partenaires pour constituer un point d'entrée unique pour les prescripteurs, proposition de documents harmonisés, journées d'informations auprès des prescripteurs et allocataires du RSA).

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Réalisation d'accompagnements mixant entretiens individuels et ateliers collectifs :

- Entretiens individuels réguliers, en présentiel, et/ou des temps collectifs favorisant l'expression ;
- Outils de suivi : fiches d'émargement, grilles d'observation, questionnaires, autoévaluations, etc. ;
- Entretien tripartite en début et fin d'action, incluant un bilan et des préconisations écrites pour la suite du parcours ;
- Échanges réguliers avec le prescripteur (absences, difficultés, évolution de la situation) ;
- Accompagnement spécifique renforcé pour les personnes de moins de 30 ans.

Livrables attendus :

- Fiche retour en cas de prescription non retenue avec les motifs ;
- Fiche bilan en fin de parcours, à remettre au prescripteur et à la personne, précisant les objectifs atteints et non-atteints, les préconisations de suites de parcours.

Les porteurs de projets veilleront à proposer un lieu d'intervention identifié et accessible, et à adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés.

Il appartient au candidat de proposer un nombre d'accompagnements par ETP, par action proposée, qui devra s'appuyer notamment sur la démographie et sur le nombre d'allocataires du RSA présents sur le territoire. Le nombre proposé de personnes accompagnées par action sera examiné attentivement au regard du projet, de la fréquence, des rencontres et des moyens humains mis sur l'action.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit contribuer à lever durablement les freins liés à la mobilité afin de faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et aux dispositifs d'insertion. Une attention particulière sera portée à l'acquisition de compétences permettant aux bénéficiaires de devenir progressivement autonomes dans leurs déplacements.

Résultats attendus

L'opérateur doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée en accompagnement jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de personnes accompagnées dont bénéficiaires du RSA et jeunes issus de l'ASE ;
- Nombre de personnes accompagnées de moins de 30 ans ;
- Nombre de déplacements facilités/mises en situation réelle de mobilité ;
- Nombre de diagnostics mobilité réalisés ;
- Nombre de locations solidaires accordées ;
- Nombre de transports à la demande réalisés ;
- Nombre d'accompagnements à la conduite.

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes ayant accédé à une solution de mobilité autonome ;
- Nombre de déplacements réalisés vers l'emploi ou la formation ;
- Nombre de permis obtenus ;
- Nombre d'entrées en emploi ou en formation facilitées grâce à l'action.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

La mobilité solidaire constitue une composante des politiques de mobilités prévues par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) et implique les différents niveaux de collectivité.

À ce titre, une attention particulière sera donnée aux projets :

- ayant reçu un avis favorable par les intercommunalités où se déroule l'action ;
- cofinancés par des fonds autres que ceux du Département (collectivités territoriales, EPCI, fondations...).

Fiche Actions d'insertion 3 : Actions Santé/insertion

Public cible :

Allocataires du RSA en orientation sociale, socio-professionnelle ou professionnelle

Durée d'accompagnement :

6 mois renouvelables 2 fois (18 mois maximum)

CONTEXTE ET ENJEUX

La réduction du nombre d'allocataires du RSA a mis en évidence l'absence de dispositif adapté pour des personnes cumulant des freins multiples (familiaux, sociaux, professionnels) et épuisées par des accompagnements successifs, ne permettant pas le retour à l'emploi et renforçant même parfois le sentiment d'échec.

Des freins psychiques, relationnels et identitaires entravent, pour ces publics, non seulement l'accès à l'emploi mais également tout parcours d'insertion socio-professionnelle.

Les problématiques de santé recouvrent plus particulièrement :

- Les fragilités psychologiques et la santé mentale (bien être, souffrance psychique, troubles psychiques, addictions...) ;
- La santé physique (accès aux soins somatiques, prévention...) ;
- Le déni ou la méconnaissance de problématiques de santé ;
- Les difficultés d'accès aux soins en lien avec l'offre territoriale (libéraux, spécialistes, droits santé...).

Le besoin identifié sur le territoire concerne les publics allocataires du RSA :

- présentant une problématique liée à la santé, entravant la mise en place d'un parcours d'insertion ;
- en situation d'incapacité d'action, très éloignées de l'emploi, pour lesquelles les difficultés de santé (physiques ou mentales) constituent le frein central ;
- ayant envie/ besoin d'aller à l'emploi pour qui les étapes de parcours multiples n'ont pu permettre l'accès durable à un emploi.

Le nombre de participants accompagnés sera examiné attentivement au regard des publics visés, du projet, de la fréquence, des rencontres, des moyens humains mis sur l'action et adapté aux besoins identifiés sur les territoires du Département.

Cette action sera proposée avec ou sans référence RSA, sous la forme d'un parcours ou d'une action.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DE L'ACTION

Ce nouvel axe d'intervention porte l'ambition d'accompagner les allocataires du RSA dont l'état de santé constitue le principal frein à l'insertion professionnelle.

Les actions présentées doivent permettre d'identifier les problématiques de santé, d'accompagner les personnes dans leur prise de conscience et leur engagement dans un parcours de soins, de faciliter les orientations vers les professionnels compétents et de favoriser l'accès aux droits associés.

Au-delà de la dimension sanitaire, et après avoir vérifié l'employabilité des publics, le parcours doit contribuer à restaurer la capacité d'action des bénéficiaires, préparer leur retour progressif vers l'insertion et définir des perspectives réalistes d'évolution vers l'emploi, la formation ou le juste droit.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Entretiens individuels réguliers, en présentiel, et/ou temps collectifs favorisant l'expression et utilisation de la méthode de « l'aller vers ».

Les porteurs de projet veilleront à :

- proposer un accompagnement physique des allocataires selon leur volonté et leurs besoins ;
- proposer une logique d'intervention territorialisée, avec des lieux identifiés, accessibles et implantés au plus près des publics ou prévoir des interventions à domicile ;
- adapter les actions aux besoins spécifiques des publics et des territoires concernés ;
- prendre en compte les contraintes de mobilité et de transport selon le lieu de domicile des allocataires ;
- Travailler en lien étroit avec le référent de parcours le cas échéant.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit permettre d'identifier les problématiques de santé constituant un frein à l'insertion, de favoriser l'accès aux soins et de sécuriser le parcours des personnes accompagnées.

Les interventions devront contribuer à améliorer la capacité d'action des bénéficiaires et à préparer leur engagement dans un parcours d'insertion adapté à leur situation.

Le porteur de projet doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée dans l'action jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers. L'organisme devra par ailleurs renseigner les bilans semestriels et annuels fournis par le Département.

Dans le cadre d'un parcours, un tableau de bord de suivi (outil « places vacantes ») devra par ailleurs être complété au fil de l'eau.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de prescriptions reçues ;
- Nombre d'allocataires accompagnés dans l'année ;
- Nature des problématiques repérées ;
- Nombre de diagnostics ou évaluations réalisés ;
- Nombre d'orientations vers les professionnels de santé ;
- Nombre de coordinations partenariales mises en œuvre.

Indicateurs de résultats

- Nombre d'orientations réalisées et d'accès effectifs à un parcours de soin ;
- Partenariats mobilisés et niveaux de coopération ;
- Nombre d'ouvertures de droits liées à la santé ;
- Nombre de réorientations vers des parcours d'insertion ;
- Amélioration de la situation de santé déclarée ;
- Taux de sorties positives vers l'emploi, la formation ou le juste droit.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

Fiche Actions d'insertion 4 : Les actions complémentaires dédiées à l'accompagnement des travailleurs non-salariés allocataires du RSA (« boîte à outils » de la mission coaching)

Publics cibles :

Allocataires du RSA travailleurs indépendants accompagnés par un coach du Département

Durée d'accompagnement :

Variable en fonction du besoin repéré

CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre du Plan RSA, le Département a développé en interne une mission de coaching à destination du public allocataire du RSA ayant le statut de travailleur indépendant, dont l'activité est en difficulté, quel qu'en soit le stade (consolidation, développement ou cessation d'activité).

La diversité des secteurs et projets développés nécessite dans certains cas de figure un regard et une analyse extérieure.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DE L'ACTION

Cet axe vise à repérer et soutenir différents projets dans l'intention de constituer une « boîte à outils » au service de la mission coaching portée par le Département.

Les projets s'adressent ainsi principalement aux allocataires du RSA exerçant une activité indépendante. En complémentarité du suivi de parcours assuré par le coach référent, les actions visent d'une part à évaluer la viabilité économique des projets et d'autre part à consolider ou développer l'activité

L'accompagnement doit permettre soit de sécuriser et pérenniser l'activité indépendante, soit d'éclairer un besoin de réorientation vers d'autres solutions professionnelles lorsque le projet n'est pas viable. Les projets peuvent également à la marge contribuer à lever les difficultés sociales susceptibles de fragiliser l'activité et à favoriser l'autonomie économique des personnes accompagnées.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

Suivant le besoin du coach et la nature de l'activité, l'accompagnement complémentaire pourra s'avérer ponctuel ou s'inscrire dans la durée.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

L'action doit permettre d'accompagner les allocataires exerçant une activité indépendante dans la consolidation de leur modèle économique ou, lorsque cela est nécessaire, dans la préparation d'une réorientation professionnelle.

Les accompagnements devront contribuer à améliorer la viabilité des activités et à sécuriser les revenus des personnes concernées.

Le porteur de projet doit être en capacité de mesurer l'évolution du parcours du bénéficiaire de son entrée dans l'action jusqu'à sa sortie avec des points d'étape réguliers.

Les actions financées devront contribuer à produire des résultats mesurables en s'appuyant notamment sur différents indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de travailleurs indépendants accompagnés ;
- Nombre de diagnostics d'activité réalisés ;
- Nombre d'entretiens individuels ;
- Nombre d'ateliers collectifs organisés.

Indicateurs de résultats

- Nombre d'activités consolidées ;
- Nombre de projets de développement mis en œuvre ;
- Nombre de reconversions professionnelles engagées ;
- Évolution du chiffre d'affaires ou des perspectives d'activité ;
- Taux de maintien dans l'activité ou de sortie positive.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des accompagnements pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

Indicateurs qualitatifs indicatifs

- Satisfaction des bénéficiaires ;
- Satisfaction des prescripteurs ;
- Qualité des coopérations ;
- Évolution de l'autonomie des personnes.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Des expertises complémentaires sont notamment attendues en direction des projets professionnels du secteur artistique et culturel ainsi que sur l'analyse financière des projets.

Fiche Actions d'insertion 5 : Les autres actions contribuant à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA

Exemple de projets soutenus :

- Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Expérimentations Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ;
- Manifestations emploi-insertion et forums de recrutement ;
- Actions de découverte des métiers et des secteurs en tension ;
- Actions facilitant le recours aux clauses sociales d'insertion ;
- Projets innovants contribuant au rapprochement entre allocataires du RSA et employeurs ; et à l'accès à l'emploi
- Toute action collective ou territoriale concourant directement à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Département déploie une politique d'insertion fondée sur la complémentarité des accompagnements individuels, des parcours renforcés et des initiatives territoriales favorisant l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Au-delà des dispositifs d'accompagnement structurés, de nombreuses actions portées par les acteurs du territoire contribuent à créer des opportunités d'insertion professionnelle en facilitant la rencontre avec les entreprises, la découverte des métiers, l'accès à des expériences professionnelles, l'émergence de nouvelles formes d'emploi ou encore la mobilisation des réseaux économiques locaux.

Ces initiatives constituent des leviers essentiels pour diversifier les solutions proposées aux allocataires du RSA, répondre aux besoins spécifiques des territoires et soutenir les dynamiques locales de lutte contre le chômage de longue durée. Elles participent également à renforcer les coopérations entre les acteurs de l'emploi, de l'insertion, du développement économique et les collectivités locales.

L'enjeu pour le Département est de soutenir des actions à forte valeur ajoutée, favorisant la définition du projet professionnel, les accès concrets à l'emploi, à la formation ou à l'activité professionnelle pour les publics les plus éloignés du marché du travail, et plus spécifiquement les allocataires du RSA.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DE L'ACTION

Il s'agit de soutenir des projets de nature diversifiée contribuant directement ou indirectement à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Les actions financées doivent permettre :

- de favoriser la rencontre entre les allocataires du RSA et les employeurs ;
- de faire découvrir les métiers, les secteurs d'activité et les opportunités professionnelles du territoire ;

- de développer les mises en situation professionnelle, les immersions et les recrutements ;
- de promouvoir des solutions innovantes d'insertion et d'emploi ;
- de soutenir les initiatives territoriales mobilisant les entreprises autour de l'inclusion ;
- d'encourager l'accès des allocataires du RSA aux formations, qualifications et emplois durables ;
- de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la formation et du développement économique.

Les projets proposés devront démontrer leur contribution effective à la réduction des freins à l'emploi et à l'amélioration des parcours d'insertion des allocataires du RSA.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ATTENDUES

En complément des indications apportées dans le corps de l'appel à projets, les candidats veilleront à :

- préciser les publics visés, les objectifs poursuivis et les modalités opérationnelles mises en œuvre ;
- démontrer la plus-value de l'action pour les allocataires du RSA ;
- décrire les coopérations envisagées avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et du développement économique ;
- préciser les modalités de mobilisation des entreprises et des partenaires du territoire ;
- présenter les indicateurs permettant d'apprécier l'impact de l'action.

Une attention particulière sera portée :

- à la capacité de l'action à produire des effets concrets sur l'accès à l'emploi ;
- à son inscription dans les dynamiques territoriales existantes ;
- à la complémentarité avec les dispositifs financés par le Département ;
- à la participation effective des allocataires du RSA ;
- au caractère innovant ou structurant de l'action pour le territoire.

RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Les actions financées devront démontrer leur contribution à la dynamique d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et leur capacité à développer des opportunités concrètes d'accès à l'emploi.

Le porteur de projet devra être en mesure d'évaluer l'impact de son action au regard des objectifs poursuivis et de renseigner les bilans demandés par le Département.

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'allocataires du RSA concernés par l'action ;
- Nombre d'événements, ateliers ou actions organisés ;
- Nombre d'entreprises mobilisées ;

- Nombre de partenaires impliqués ;
- Nombre de participants aux actions proposées ;
- Nombre de mises en relation réalisées ;
- Nombre de visites d'entreprises, immersions ou découvertes métiers organisées.

Indicateurs de résultats

- Nombre d'allocataires du RSA ayant accédé à un emploi ;
- Nombre d'entrées en formation ;
- Nombre d'immersions ou périodes de mise en situation professionnelle réalisées ;
- Nombre d'employeurs ayant recruté un allocataire du RSA ;
- Nombre de parcours d'insertion initiés ou consolidés ;
- Taux d'accès à l'emploi ou à la formation à l'issue de l'action ;
- Nombre de sorties dynamiques générées directement ou indirectement par le projet.

En complément, il est demandé au candidat de proposer ses propres indicateurs de suivi visant à donner à voir l'évolution de la situation des publics accompagnés. L'appréciation de l'impact des actions pourra s'appuyer sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs spécifiques qui seront précisés dans le dossier de sollicitation.

SPÉCIFICITÉS DU DISPOSITIF

Le Département souhaite encourager en priorité les projets :

- favorisant une mobilisation directe des employeurs ;
- répondant aux besoins de recrutement des secteurs en tension ;
- s'inscrivant dans une logique partenariale forte ;
- développant des solutions innovantes en faveur de l'emploi inclusif ;
- contribuant à la dynamique des territoires et à la lutte contre le chômage de longue durée ;
- permettant de toucher des allocataires du RSA éloignés des dispositifs classiques d'accès à l'emploi.

Une attention particulière sera portée aux projets bénéficiant de cofinancements et démontrant leur capacité à essaimer ou à structurer durablement l'offre d'insertion sur le territoire finistérien.